



République française

Département de l'Aude

## COMMUNE DE SAINT FERRIOL

Séance du 08 janvier 2024

Membres en exercice :  
10

Date de la convocation: 21/12/2023

*L'an deux mille vingt-quatre et le huit janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTY*

Présents : 10

**Présents :** Jean-Jacques MARTY, Incarnation MARTY, Jean-Claude SIRE, Gisèle GAVIGNAUD, Kévin DUBOIS, Patrick TRILLO, André JIMENEZ, Corine GIROD, Marie-Claude SARDA, Christian VIZCAÏNO

Votants: 10

Pour: 10

**Représentés:**

Contre: 0

**Excusés:**

Abstentions: 0

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Jean-Claude SIRE

### Objet: Détermination du montant du loyer du logement communal du rez-de-chaussée de l'ancienne école - DE\_004\_2024

La commune a récemment enregistré le départ de la locataire du logement communal du rez-de-chaussée (ancienne école) à la date du 9 juillet 2023.

Cet appartement est de type T3 et comporte deux chambres, une cuisine, un salon / salle à manger, toilettes, salle de bains. L'ensemble représente une surface totale de 70 m<sup>2</sup>.

Des rénovations ont été réalisés (isolation, peintures...).

Prenant en compte les travaux de rénovations réalisés avant de remettre le logement en location M. le Maire propose de fixer le montant mensuel du loyer du logement communal du rez-de-chaussée à la somme de 450 € / mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSÉ DE SON PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- APPROUVE le montant mensuel du loyer du logement communal du rez-de-chaussée à la somme de 450 € / mois
- AUTORISE M. le Maire à conclure le prochain bail avec le ou les futurs locataires

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents signé au registre. La convocation du C.M. et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,  
Jean-Jacques MARTY

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_